



*Le 20 avril 2019*

## **CONDITIONS DU SUPER TIRAGE DU LOTTO 6/49**

*Approuvées : le 13 mars 2019*

*En vigueur : le 20 avril 2019*

---

### **1. SUPER TIRAGE**

Le samedi 20 avril 2019 (une « **Date du Super Tirage** »), la Société de la loterie interprovinciale inc. (« **SLI** ») fera tirer au hasard un nombre additionnel de 10 Sélections pour le Tirage Lot Garanti, parmi toutes les Sélections pour le Tirage Lot Garanti émises pour la Date du Super Tirage. Ces tirages seront désignés par l'appellation « **Tirages Lot Garanti Additionnels** ». Chacune de ces 10 Sélections pour le Tirage Lot Garanti tirées permettra au détenteur du billet gagnant de réclamer un lot de 250 000 \$.

### **2. SÉLECTIONS GAGNANTES**

Une sélection gagnante à la suite d'un Tirage Lot Garanti Additionnel est obtenue lorsque tous les chiffres de cette sélection correspondent, dans l'ordre, à ceux de la Sélection pour le Tirage Lot Garanti tirée (« **Sélection Gagnante pour un Tirage Lot Garanti Additionnel** »).

### **3. BILLETS GAGNANTS**

Tout billet valide du Lotto 6/49 pour une Date du Super Tirage et comportant l'une des 10 Sélections Gagnantes pour un Tirage Lot Garanti Additionnel tirées est un billet gagnant et permet à son détenteur de réclamer un lot de 250 000 \$.

### **4. RÉCLAMATION DES LOTS**

Les lots doivent être réclamés dans l'année suivant la date du tirage.

### **5. CHANCES DE GAGNER**

Les chances de gagner à un Tirage Lot Garanti Additionnel sont de une sur le nombre total de Sélections pour le Tirage Lot Garanti émises pour ce tirage.

### **6. CONDITIONS DE JEU APPLICABLES**

Ces Conditions du Super Tirage s'ajoutent aux Conditions de jeu du Lotto 6/49 de la SLI, qui sont régies par les Règlements relatifs aux loteries et billets de loterie de la SLI, et qui sont disponibles sur demande. À moins de définition contraire dans les présentes, les termes en majuscules ont le sens qui leur est donné dans les Conditions de jeu du Lotto 6/49 de la SLI.